



Complément d'information les publics prioritaires et sur les prérequis pour l'accès au dispositif « Compétences de base professionnelles ».

Pour rappel, une phase d'évaluation initiale permet de déterminer de manière individualisée le type, la durée et le contenu du parcours qui répondra au mieux aux besoins de chaque candidat.

PUBLICS PRIORITAIRES

Le présent programme est ouvert aux demandeurs d'emploi sans distinction d'âge, de sexe ou de statut. Les publics prioritaires sont :

- Les demandeurs d'emploi sans qualification ou de premiers niveaux de qualification selon la nomenclature du 09/01/2019 (niveaux 3 et infra 3) et les niveaux 4 ou 3 non identifiables (sans équivalence de diplôme en France)
- Demandeurs d'emploi en situation de handicap ;
- Salariés des structures de l'insertion par l'activité économique (IAE) ;
- Allocataires du Revenu de Solidarité Active (RSA) ;
- Les demandeurs d'emploi résidant dans les quartiers considérés comme prioritaires au titre de la politique de la ville ;
- Parent ayant interrompu leur activité professionnelle pour élever leurs enfants et désirant la reprendre ;
- Bénéficiaires du dispositif régional d'accompagnement à VAE ;
- Personnes sous main de justice.

PARCOURS 1 : COMPÉTENCES ET PROJET

- Les personnes ayant des besoins linguistiques, y compris les personnes positionnées en niveau infra A1.1 et n'ayant pas accès au dispositif de l'OFII ;
- Les personnes en situation d'illettrisme
- Ces personnes n'ont pas de projet professionnel validé ou consolidé.

PARCOURS 2 : ACCÈS EMPLOI-FORMATION

- Les personnes positionnées sur un niveau A1 minimum relatif au Cadre européen commun de référence pour les langues - CECRL et ayant un projet validé ;
- Ou les personnes en situation d'illettrisme
- Les personnes préparant et présentant la certification CléA ;
- Les personnes ayant besoin d'une remise à niveau en situation professionnelle afin de bénéficier d'une suite de parcours sécurisé, vers l'emploi ou la formation pré-qualifiante/qualifiante.

PARCOURS 3 : TITRES PROFESSIONNELS

- Les personnes ayant un projet professionnel validé et souhaitant obtenir une certification dans les secteurs visés de la propreté et l'aide à la personne, de niveau A1 du Cadre européen commun de référence pour les langues - CECRL ;
- ou en situation d'illettrisme se situant sur le degré 2 RCSSP1 ;